

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
An an.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	9
Poste :	
An an.	35 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Réclames.	30
Faits divers.	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Mars 1882.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 4 mars.

On avait annoncé une discussion sur le mode de nomination des maires ; à quatre heures et demie, on n'avait encore entendu que des discours — divagations serait peut-être un terme plus juste — sur la nécessité d'un maire de Paris. M. Anatole de la Forge a supplié les larmes aux yeux M. de Freycinet « de regarder plutôt dans cette question vers le phare de la liberté que du côté des colonnes du centre gauche » ; et pendant une heure M. Jules Roche a fait un éloge pompeux de la modération, de la sagesse de la population parisienne qu'il offre en exemple à toute la France (un exemple un peu brûlant). M. Jules Roche entreprend un voyage à travers les municipalités de toutes les capitales de l'Europe. Bruxelles, Vienne, Berlin, Saint-Petersbourg même ont leur maire. Pourquoi la capitale de la République française serait-elle hors du droit commun et ne jouirait-elle pas des libertés qu'accordent les monarchies ?

« C'est peut-être, riposte M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, parce que la monarchie respecte plus les libertés municipales que la République. »

Cette observation, bien amenée cependant par le discours de M. Jules Roche, soulève des tempêtes sur les bancs de la gauche. M. Brisson se lève tout encoléré. Pour un peu il rappellerait à l'ordre M. de la Rochefoucauld. Quant à M. Jules Roche, il juge plus facile de ne pas tenir compte de l'observation et continue, de la voix la plus désagréable du monde, son plaidoyer en faveur de Paris.

En attendant qu'on veuille bien laisser un peu Paris de côté et s'occuper de la question à l'ordre du jour, c'est-à-dire du mode de nomination des maires, et décider si, à la suite du vote du projet gouvernemental, il y aurait lieu de procéder oui ou non au re-

nouvellement intégral des conseils municipaux, nous descendons chercher quelques renseignements dans les couloirs et apprenons que le gouvernement compte s'associer lundi à la demande de prise en considération de la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat. M. de Freycinet déclare, il est vrai, qu'il ne souhaite cette prise en considération que pour avoir l'occasion de faire ressortir les difficultés qui paraîtraient du pacte concordataire. Mais on sait que les affirmations de M. de Freycinet ne valent pas beaucoup plus cher que celles de M. Gambetta.

M. de Freycinet et M. Ribot ont répondu à M. Roche, l'un au nom du gouvernement, l'autre à celui de la commission. Tous deux déclarent qu'ils n'ont pas d'opinion faite quant à la mairie centrale de Paris, et qu'ils demandent l'ajournement de l'amendement Roche précisément pour étudier mûrement la question.

M. Roche se fâche et remonte à la tribune. « Mais j'ai une opinion faite, moi, s'écrie-t-il, mes amis aussi : c'est pour cela que je veux que la Chambre, une Chambre républicaine qui doit la République aux villes, ajoute-t-il innocemment, déclare dès aujourd'hui si elle entend soumettre éternellement Paris à un régime d'exception. »

M. Roche parvient à faire soumettre au vote son amendement portant que le nouveau projet de loi du gouvernement sur les maires sera appliqué à Paris ; et au dernier moment on nous donne le résultat de ce scrutin qui, par 283 voix contre 480, repousse l'amendement du pauvre M. Roche.

L'article 4^{er} du projet de loi rendant aux conseils municipaux la nomination des maires de chefs-lieux est voté ; on va passer à la question du renouvellement des conseils.

Chronique générale.

L'Agence Havas publie, sur le budget de 1883, la note officielle qui suit :

« L'exposé des motifs du projet de bud-

get est le développement de ce passage de la déclaration du gouvernement du 31 janvier : ni conversion, ni rachats de chemins de fer, ni émission de rente amortissable.

» L'attention de M. L. Say s'est spécialement portée sur les développements que prenait la dette flottante. D'après le projet de budget précédent, elle allait atteindre le chiffre de 3 milliards. Outre les découverts des anciens budgets et la charge des subventions accordées aux chemins vicinaux et aux lycées, elle devait supporter les dépenses sur ressources extraordinaires des exercices 1881, 1882 et 1883 ; un emprunt devenait inévitable. M. L. Say propose de liquider le passif de la dette flottante en consolidant en rentes immobilisées, soustraites à toutes négociations, certaines ressources permanentes, par exemple les cautionnements des fonctionnaires, une partie du compte de la Caisse des dépôts, etc.

» D'autre part, il lui paraît nécessaire :

» 1^o De rattacher au budget ordinaire certaines dépenses s'élevant au chiffre de 52 millions, qui doivent grever nos budgets pendant plusieurs années ;

» 2^o De prendre les ressources nécessaires à l'entreprise des travaux publics sur le compte des avances dues au Trésor par les Compagnies de chemins de fer à titre de garantie d'intérêts. La dette flottante n'aurait donc pas à faire face au budget extraordinaire de 1883, et on éloignerait ainsi du marché toute idée d'emprunt prochain.

» Enfin M. L. Say supprime le prélèvement sur les excédents des exercices antérieurs au profit du budget ordinaire. Mais ces rectifications auront pour conséquence d'augmenter le chiffre des dépenses prévues au budget ordinaire du projet antérieur et de diminuer les ressources dont il dispose.

» Pour couvrir cette différence, il suffit de majorer les prévisions des recettes et d'adopter comme base d'évaluation l'année 1882 au lieu de l'année 1881. Ce système plus exact aura l'avantage de ne pas don-

ner des apparences d'excédents de recettes qui trompaient sur la situation vraie des finances.

» Enfin le budget de M. Léon Say présente sur l'autre projet une diminution de dépenses au budget sur ressources extraordinaires de 344 millions (chiffres ronds) provenant :

» 1^o De la disparition de crédits (274 millions) auxquels il sera pourvu au moyen de ressources afférentes aux crédits non employés des exercices antérieurs ;

» 2^o D'une réduction de 40 millions dans les crédits du ministère des travaux publics concernant des travaux de chemin de fer que l'on confiera à l'industrie privée. »

Nous attendrons, pour discuter le projet de budget, que ce document ait été distribué.

La République française, à propos des affaires égyptiennes, publie l'article suivant :

« On met en circulation, en ce moment, les bruits les plus étranges au sujet de l'Égypte. En prévision de la nécessité d'une occupation, il est parlé de combinaisons auxquelles il nous est difficile d'accorder créance. La première, c'est l'occupation turque ; les dépêches affirment même que la Sublime-Porte est tellement convaincue qu'on fera appel à son assistance, qu'elle s'occupe sérieusement de centraliser les éléments militaires destinés à débarquer à Alexandrie. Le Divan se presse un peu trop, en vérité ; il fera bien de garder ses soldats pour des occasions plus propices. Ni la France, ni l'Angleterre ne consentiront jamais à lui donner barre sur elles en lui confiant la police de l'Égypte, alors qu'elle a si grand-peine à la faire chez elle. La France particulièrement ne pourrait pas souffrir une intervention dont la conséquence certaine serait une recrudescence du fanatisme religieux dans l'Afrique septentrionale.

» On a lancé, il est vrai, dans les journaux, pour éviter d'avoir recours aux services de la Porte, l'idée d'une occupation es-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXXIV

CHAMPAGNE ET POULARDE TRUFFÉE.

(Suite.)

Tous les locataires un peu importants de la maison étaient à la campagne ; mais Manuel, plusieurs d'entr'eux avaient laissé à Paris des domestiques de l'un ou l'autre sexe, et de même dans quelques maisons du voisinage.

Or, l'heureux Fiferlin, groom de M. de Sardagne, n'ayant rien à faire du matin au soir, se levait si tard qu'il n'aurait pas à se coucher de bonne heure. C'était un grand et joli garçon, frisé et rasé aux frais de son maître ; par abonnement, sans moustaches, bouché en cœur, favoris châtain taillés en côteslettes, galant, charmant et d'autant mieux mis que les pantalons, gilets et redingotes de monsieur lui allaient comme des gants.

De plus, ne recevant aucune politesse sans la rendre avec usure, comme il convient à un laqueis honorable, — s'entendant à représenter, — faisant bien les choses, et, par-dessus le marché, ne détestant pas le plaisir ; c'était de son âge.

Bref, ce jour, ou plutôt cette nuit-là, il traitait. Partie complète.

Au retour du spectacle, où l'on avait palpité aux situations d'un superbe mélodrame, on soupaît chez le recommandable Fiferlin.

La lampe et les candélabres de la salle à manger éclairaient la nappe damassée et l'argenterie de M. de Sardagne. Verres petits et grands, longs, oblongs, de couleurs variées, formaient harmonica aux places de chacun des convives.

Il y avait là Pierre et Mathurine de l'entresol, Céleste, la femme de confiance du premier, et Joséphine, la cuisinière du troisième.

Martial le cocher, Justin le valet de chambre, Finette, une simple bonne d'enfants, n'étaient que du quartier.

Un pâté colossal venait d'être englouti sous de vieux vins du pays de Vignebois envoyés, deux années auparavant, par la douairière de Vervaines à son neveu favori. On allait passer à la poularde truffée, au champagne et aux chansons de sentiment.

Finette achevait de roucouler une ariette d'opéra :

La table est mise,
Douce surprise,
Quand la marquise
Va revenir !...

Justin attaqua les fils de fer des bouteilles ; Fiferlin découpait la volaille.

Ah ! quel plaisir !
O chère exquise !
Quand la marquise
Va revenir !

Ensemble, tous :

Douce surprise !
Ah ! quel plaisir !

Ils chantaient à gorge déployée ; on conçoit que cela gênât pas mal les ingrats concierges qui, pourtant, avaient déjà reçu leur bonne part :

Douce surprise !
Ah ! quel plaisir !

Dans le faisceau de cannes de Manuel, il y avait une cravache.

L'en retirer, après avoir ouvert, à la faveur du bruit, la porte de l'antichambre où restèrent les bagages, et se précipiter sur Fiferlin-Balthazar, ce fut plus rapide que l'éclair.

Tableau !

Honoré, son sac de nuit en main, barrait, sans le savoir, le passage à la valetaille éperdue :

— Ah ! drôle ! tu ne m'attendais pas !...

Finette s'était glissée sous la table, Pierre et Mathurine, après s'être heurtés contre Honoré, fuyaient dans le salon. Martial se précipitait dans la cuisine. Joséphine et Céleste poussaient les hauts cris, se heurtaient aux meubles dans l'obscurité, trébuchaient et sentaient tomber sur elles le valet de chambre Justin.

— Honoré, ouvrez les portes à deux battants ! criait Manuel qui, ayant pris Fiferlin au collet, le forçait à porter un candélabre.

Finette sortit à quatre pattes de son coin, mais n'atteignit pas l'escalier sans avoir apprécié le poids d'une botte de voyage justement indignée.

Justin et Martial n'échappèrent point à la cravache vengeresse.

Mathurine et Joséphine n'eurent à déplorer chacune que la perte d'un chignon.

Dans l'escalier, vacarme épouvantable :

— Cordon ! s'il vous plaît ! Cordon !

— Que le diable les étrangle !... Mais qu'y a-t-il donc ?

Concierges mâle et femelle apparurent en costumes nocturnes, chandelle en main.

— Il est revenu... à plusieurs !... Ouvrez donc !

Il tape comme un sourd !

Le couple des portiers ne retint pas un éclat de rire immodéré.

Manuel disait d'une voix retentissante :

— Tous vos invités sont-ils enfin dehors, monsieur Fiferlin ?... Ah ! vous aviez une double clef de ma cave ?

— Monsieur, pardonnez-moi !... Vous compterez vos bouteilles, vous me les retiendrez sur mes gages !...

— Me prends-tu pour un marchand de vins ?

Allons ! de l'ordre !... Ferme les portes ! Balaie-

pagnole de l'Egypte. Nous ignorons où un pareil projet a pu germer ; le Times s'en est fait l'écho, ce qui ferait croire qu'il n'y a pas là une simple fantaisie lancée dans la circulation pour amuser les loisirs du public. L'idée d'une occupation de l'Egypte par les troupes espagnoles nous paraît fantasque pour le moins autant que celle d'une intervention ottomane.

» La France a de trop bonnes relations avec l'Espagne pour désirer qu'elle soit en passe de se réaliser. L'anarchie, sur les bords du Nil, serait encore préférable à des procédés aussi romanesques.

» Au reste, nous avons la conviction que le jour où les deux puissances dont la prépondérance sur les bords du Nil n'a pas été contestée jusqu'à ce jour, déclareront nettement et formellement qu'elles ne sauraient donner leur approbation à des projets d'occupation qui sont maintenant dirigés contre elles, il cessera d'en être question. »

Nous connaissons tous ces projets d'intervention en Egypte dont parle la République française. Nous ne croyons pas plus qu'elle à une intervention de l'Espagne, du moins pour le moment, quoique certaines puissances soient fort intéressées à nous mettre en conflit avec le gouvernement espagnol.

Mais nous sommes moins sceptiques relativement à une occupation par les troupes ottomanes.

Il ne faut pas oublier que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie sont à cette heure les alliées du Sultan, qu'elles ont déclaré vouloir prendre part au règlement des affaires égyptiennes, et qu'il n'y a rien d'impossible à ce qu'elles prennent la Sublime-Porte comme leur mandataire.

Cela peut déplaire à M. Gambetta et à ses amis. Mais ceux-ci se font une grande illusion de croire que la Grande-Bretagne nous suivra si nous voulons follement lutter contre les grandes puissances dans leur intervention en Egypte.

Nous comprenons que la République française défende la politique de son patron, M. Gambetta ; mais si elle avait conscience de l'opinion du pays, elle saurait que cette politique d'aventure n'est pas populaire, et que la France veut la paix et qu'elle désire avant tout éviter les complications.

TUNISIE. — On assure, d'après une dépêche de l'Agence Hawas, que quelques fractions des Hammamas s'agitent et préparent une nouvelle révolte. Des détachements de troupes seront prochainement envoyés au milieu de ces tribus turbulentes. L'agitation est provoquée par un émissaire qui serait venu de la Tripolitaine et qui procurerait, dit-on, des armes et des munitions aux rebelles.

Nous trouvons dans le Clairon la dépêche suivante de Berlin :

« La Post d'aujourd'hui a reçu un télégramme de Varsovie annonçant un nouveau discours à sensation du général Skobelev.

» C'est, d'après la Post, dans un établissement public que Skobelev s'est exprimé en ces termes :

« Je désire que les Polonais fassent corps avec la Russie, comme les Serbes et les Bulgares. Nous sommes tous frères ; si vous n'aviez pas une garnison russe, vous auriez une garnison allemande.

» J'ai de l'estime pour les Polonais, qui ont combattu avec une grande vaillance.

» Comme représentant de la nation russe, je bois à la prospérité de la patrie commune.

» Vive la Pologne ! »

» Le général Skobelev est arrivé ce matin à Saint-Petersbourg. »

On comprend que les panslavistes fassent appel aux Polonais ; mais ceux-ci ne se laisseront pas tromper par ces illusions chimériques dont ils n'ont rien à attendre.

La Post de Berlin, journal bien connu pour ses attaches officieuses, donne les suivantes informations sur les forces militaires que la Russie vient de concentrer dans les districts militaires de Varsovie, de Wilna et de Kiev :

« A Wilna se trouvent trois corps d'armée, avec 7 divisions, 36 escadrons et 46 batteries. Dans le district de Varsovie, également trois corps d'armée composés de la même manière. A Kiev, deux corps d'armée.

» Ainsi, sur le territoire russe qui avoisine la frontière occidentale allemande, se trouvent échelonnés huit corps d'armée présentant un total de 320 bataillons d'infanterie, 267 escadrons de cavalerie et 132 batteries d'artillerie. »

La Post assure, en outre, que derrière cette première ligne de troupes se trouvent entièrement formés dans les districts militaires de Saint-Petersbourg, de Moscou, de Charkow et d'Odessa, six autres corps d'armée composés de trois divisions chacun.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 mars.
Le tenue de la Bourse est à la hausse.
Les rentes s'inscrivent en grande fermeté : 3 0/0, 84.52 et 84.05 ; amortissable, 84.57 à 84.52 ; 5 0/0, 116.75 à 116.80.
Les fonds étrangers ont été très-fermes : Italien, 87.60 ; Turc, 11.45.
Signalons, parmi les bonnes valeurs des sociétés de crédit :
Le Crédit Foncier qui a été l'objet d'achats suivis et importants à 1,580.
Les Magasins de France et d'Algérie ont coté 575.
La Foncière de France et d'Algérie non moins ferme à vu le cours de 310.
Les actions du Crédit Lyonnais sont en hausse sensible sur les cours de la semaine précédente.
Les obligations de la Ville de Lyon qui concourront le 15 avril prochain à un tirage de fr. 100,000, et recevront en juillet un coupon de 3 fr., sont très-demandées aux environs de 90 fr. Elles sont bien meilleur marché et tout aussi sûres que les obligations de la Ville de Bordeaux à 99 fr. et les obligations de la Ville de Lille à 100 fr.
La Société Française Financière est demandée à 1,020, c'est un placement solide.
Les Bons de l'Assurance Financière ont une te-

nue très-ferme, les cours ont une tendance à s'élever.

Marché très-suiwi sur les valeurs industrielles.
Le Suez, 24.50 à 24.80.
Le Rio-Tinto à 645.
Chemins très-fermes : Lyon, 1,715 ; Alais au Rhône, 500.

Chronique militaire.

Une bonne nouvelle. — Grâce à l'interpellation de M. Cunéo d'Ornano, le jeune et sympathique député de Cognac, nos braves paysans qui ont des enfants, de la classe de 1876, actuellement en Tunisie ou en Algérie, vont pouvoir les revoir bientôt.

Le ministre de la guerre, un peu contrain, il est vrai, vient de décider que tous les jeunes gens de cette classe seraient dirigés, sans délais, sur leurs dépôts respectifs, et qu'aussitôt leur arrivée ils seraient renvoyés dans leurs foyers.

Une partie de la garnison de Limoges est sous la tente, par suite de l'épidémie qui a fait évacuer certains casernes et aussi par suite de l'insuffisance des locaux.

La France centrale raconte qu'une pluie et un vent violents ayant duré toute la nuit du 28 février, les soldats du 63^e, campés au magasin à fourrages, faubourg de Paris, ont beaucoup souffert. La terre détrempe ne retenait que faiblement les piquets des tentes agitées par le vent ; plusieurs hommes ont dû se lever pour les consolider. Le général Désandré, commandant la place de Limoges, s'est rendu à ce camp ; il a recommandé aux troupes plusieurs mesures pour éviter, autant que possible, le contact des tentes mouillées avec les effets de couchage.

Il nous semble qu'avec un peu plus d'activité et de bon vouloir le génie aurait déjà pu parer à cette situation. Il est inconcevable que, dans un chef-lieu de corps d'armée, la garnison normale ne puisse être casernée, surtout avec les effectifs restreints qu'ont actuellement les corps de troupes.
(Progrès militaire.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

A l'heure où nous mettons sous presse ont lieu les obsèques de M. Louvet. L'im-mense concours de ses concitoyens qui l'accompagnaient à sa dernière demeure témoigne hautement de l'estime et de la considération de la ville de Saumur pour son ancien Maire.

Par décret de M. le Président de la République, M. Unal, juge à Mayenne, est nommé juge au Tribunal de première instance de Saumur, en remplacement de M. Quesnel, décédé.

L'ancien chef de musique l'Ecole de cavalerie, auparavant directeur de l'école des trompettes annexée à cet établissement, M. Brück, chevalier de la Légion-d'Honneur,

qui avait pris rang de citoyen dans notre ville, est mort à Paris, le 49 février dernier, dans un âge encore peu avancé (67 ans).

M. Brück avait porté à son plus haut point de gloire et de renommée la musique mouroise était fière à juste titre. Le talent de cet artiste consommé, de ce musicien hors ligne, était fort apprécié à Paris ; aussi lui avait-il été fait l'accueil le plus pressé dès qu'il voulut se fixer dans la capitale.

Tous ses anciens concitoyens de Saumur ont conservé le meilleur souvenir de cet homme de cœur, si généreux, si plein d'entrain, de ce professeur émérite qui a laissé après lui des élèves fort distingués.

M. l'abbé Bruneau (Ambroise), le premier curé de Bagneux depuis la Révolution de 93, vient de succomber, au Pont-Fouchard dans sa 67^e année. Une longue et pénible maladie l'avait obligé de quitter le ministère depuis deux ans environ.

Sa sépulture a eu lieu samedi, au milieu du concours empressé de tous ses anciens paroissiens et d'un nombreux clergé.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur le projet de loi portant : 1^o Ouverture au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1882, au titre du budget extraordinaire, d'un crédit de 4,250,000 fr. 2^o Annulation d'une portion de crédit d'une même somme, sur l'exercice 1881, pour les travaux de chemins de fer du Sénégal, adopté à l'unanimité de 345 votants.

A voté pour : M. Benoist.
N'ont pas voté : MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé (Alexis), de Soland, le comte de Terves.
Absent par congé : M. Bury.

— Sur le projet de loi concernant la nomenclature d'enveloppes et de bandes timbrées voté par 403 voix contre 45.

Ont voté pour : MM. Benoist, le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terves.
N'a pas voté : M. Maillé (Alexis).
Absent par congé : M. Bury.

ANGERS.

Le conseil municipal d'Angers vient de voter une chose rare, de réparer une injustice. Il a établi le traitement de l'aumônier du Département de mendicité qu'il avait précédemment supprimé.

M. Chevreul, notre compatriote, qui va entrer dans sa quatre-vingt-dix-septième année, a fêté hier dimanche, à Paris, les noces d'or de son élection à la présidence de la Société nationale des agriculteurs de France. Les membres de cette Société lui ont offert un banquet.

TOURS.

Les journaux de Tours ont publié hier le rélé municipal concernant le tirage de la loterie de Tours, fixé à mercredi prochain, 10 mars.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.
LUNDI 6 mars 1882,
SPECTACLE EXTRAORDINAIRE
Avec le concours de
M^{lle} Lavigne, Berthe et Anita.
SI J'ÉTAIS ROI !
Opéra-comique en 3 actes, de MM. Dennery et Brésil, musique de A. ADAM.
Distribution :
Mossoul, roi de Goa..... MM. Yrac.
Kadoor..... H. Leroy.
Zéphoris..... Verrou.
Pifear..... Berthou.
Zizel..... Robert.
Un esclave..... M^{lle} Mercier.
Néméa..... Guérite.
Zélide.....
Pêcheurs, esclaves, seigneurs, ministres, etc.
Au 2^e acte, GRAND PAS DES BAYADÈRES dansé par M^{lle} LAVIGNE, BERTHE et ANITA.
Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.
S'adresser, pour la location, chez M. Courcier, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes d'avance, chez le Concierge du Théâtre.

moi tout ceci ! Laisse deux couverts... et sers-nous ! Ma foi ! l'aspect de cette poularde me met en appétit, et je pense, mon cher Honoré, que vous voudrez bien me tenir tête.

— Très-volontiers, dit le fils de M^{lle} Yaurant. Fiferlin, meurtri, confus et déconfit, déployait un zèle extrême, non sans trembler encore.

— Ah ! mauvais drôle ! mais tu portes mon gilet de soie... et ma redingote neuve... et un de mes pantalons... une de mes cravates... une de mes chemises, je gage !...

— Eh bien, oui, monsieur ! Pour aller à l'Ambigu avec des dames, j'ai voulu me bien mettre.

— Je t'accorde dix minutes pour être de pied en cap dans des vêtements à toi ! dit Manuel d'un ton sévère.

Mais à peine le groom fut-il sorti pour aller au cinquième endosser sa livrée, que son front se dérida :

— Après ce scandale, qui pourra trouver étonnant que je chasse Fiferlin sans lui donner de successeur !

Et la conversation reprit, avec une nuance de gaieté, sur les sujets traités en chemin de fer.

Quand le vin est débouché, il faut bien le boire. Le champagne ne gâte rien, tellement qu'Honoré se sentit, enfin, la hardiesse de dire familièrement : Manuel.

Dans les deux lits, il y avait des draps blancs.

Les deux amis, avant trois heures du matin, étaient en devoir de les étrenner.

Et Manuel, après les émotions, les scènes et les douleurs du départ, après les surprises du voyage et du retour, dormit beaucoup moins mal qu'il devait le craindre.

De son côté, au château du Hêtre, Laure ne fut pas trop agitée. Mais, aussi, par les plus affectueuses paroles, M^{lle} Flaviane lui avait rendu l'es-pérance.

— M. de Sardagne, j'en suis sûre, lui dit-elle, part bien déterminé à conquérir une position qu'il ne doit qu'à son travail. Mon cousin votre père l'aidera de tout son crédit : l'avenir n'est point perdu.

— Non, dit Laure, car on ne me forcera jamais à me marier contre mon gré !

— Nous passerons, l'hiver prochain, quelque temps à Paris. Alors, il y aura déjà un commencement de choses...

— Oui, Manuel aura une carrière ouverte devant lui ! Encouragez-le bien, ma chère cousine, à travailler de son mieux et surtout écrivez-lui que...

— Que vous ne l'oubliez pas ?

— Oui, et que... je... pense à lui sans cesse.

— Je vous le promets, ma chère Laure. Nous recevrons une première lettre après-demain matin, ainsi ma réponse ne tardera pas.

— O Flaviane ! que vous êtes bonne et combien

je vous aime !

Dès le point du jour, Laure se leva, fit elle-même son lit, balaya, épousseta, rangea sa chambre, et puis, l'aiguille en main, se mit à travailler au trousseau de Céline Colas.

Quand Alexandrine, la soubrette qui la servait, entra :

— O mon Dieu ! s'écria-t-elle, mademoiselle ne s'est pas couchée !

— Mais si... mais si... Et j'ai même assez bien dormi.

— Le lit n'est pas défait.

— Parce que je l'ai refait ! Vous voyez bien que la chambre est complètement en ordre. C'est une habitude que je veux prendre.

— Ah ! fit Alexandrine avec finesse.

— Où se mettent les tabliers de cuisine ?

— Dans l'armoire de l'office, mademoiselle ; mais pourquoi cela ?

— Je veux apprendre à faire la cuisine.

— Pas possible ?

— C'est si possible que vous allez dire à la cuisinière de ne pas allumer de feu sans que j'y sois.

— Mademoiselle sait qu'on le rallume à dix heures pour le déjeuner des maîtres.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

On sait, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, que le principal lot est de 40,000 fr. Parmi les autres, qui sont au nombre de 711, on voit beaucoup de tableaux, dont la valeur sera appréciée par les heureux mortels que le sort favorisera.

Lorsqu'on tirera les n^{os} 704 et 705, on fera bien, en prévision d'une émotion trop vive produite par la joie, d'offrir une chaise aux gagnants. Ces deux lots se composent de 3 kilogrammes de beurre...

Il devra en être de même pour ceux qui gagneront les n^{os} 572, 573 : 42 mouchoirs de couleur et des marmites.

Vendredi soir, vers 8 heures 1/2, les habitants de la maison n^o 54, rue du Grand-Marché, à Tours, ont été mis en émoi par une explosion.

Une fuite de gaz s'étant produite dans le restaurant qui se trouve dans cette maison, un ouvrier, que l'on avait appelé, chercha cette fuite avec une allumette enflammée. Le gaz prit feu, en produisant une détonation assez forte, qui fit tomber une grande partie du plafond. Une domestique et un petit enfant étaient là.

L'enfant se mit à pousser des cris si affreux qu'on le croyait blessé très-grièvement. La mère accourut, et, l'enveloppant dans son tablier, l'emporta dans un autre appartement; mais, examen fait, on reconnut qu'il n'avait reçu que des contusions absolument sans gravité.

On nous demande quels sont les droits de mutations en cas de décès.

Voilà des renseignements précis à ce sujet :

En ligne directe, descendants ou ascendants, le fisc prélève 1 0/0.

Entre époux, les droits sont de 3 0/0.

Entre frères et sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces, c'est plus du double, soit 6,50 0/0.

Entre grands oncles et grandes tantes, petits neveux et petites nièces, cousins germains, c'est 7 0/0.

Entre parents au-delà du 4^e degré jusqu'au 12^e degré, 8 0/0.

Entre non parents, 9 0/0, plus de deux décimes et demi par franc.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 5 mars 1882.

Versements de 163 déposants (17 nouveaux), 52,348 fr. 61 c.

Remboursements, 16,846 fr. 68 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Lévéés.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 28 février 1882.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Berthe-Louise Perrin, rue Saint-Nicolas.

Le 2. — Julien-Marie-Mathurin Hervo, rue Saint-Lazare.

Le 3. — Esther-Juliette Souchard, rue Saint-Nicolas.

Le 5. — Marie-Marguerite Gasnier, place de la Bilange.

Le 6. — Marie-Louise Kapp, rue d'Orléans.

Le 8. — Louis-Jean Dalmace, rue Notre-Dame; — Georges-Roger Grosleau, rue Nationale; — Yvonne-Louise Joubert, rue du Puits-Neuf.

Le 12. — Louise-Emilie Pallez, rue Saint-Nicolas; — Emile Morancé, à l'Hospice.

Le 13. — Rosalie Caupin, rue de la Visitation.

Le 14. — Louis Perche, rue de Fenet.

Le 15. — Marie-Anna Guillaume, rue de la Visitation.

Le 17. — Victor Rossignol, rue Brault;

— Gabrielle Guyet, quasi de Limoges.

Le 18. — Adèle-Marie Baron, rue du Marché-Noir.

Le 19. — Georges-Edmond Budan, rue de Rouen.

Le 21. — Alice Viel, rue Saint-Nicolas;

— Albert Brisson, rue Saint-Nicolas.

Le 22. — Germaine-Marie Bibard, rue de la Tonnelle.

Le 23. — Marie Roinard, à l'Hospice.

Le 25. — Marie-Antoinette Vassal, rue du Portail-Louis; — Jeanne-Alice Grillon, rue du Portail-Louis.

Le 26. — Félix-Louis Perret, rue de la Visitation; — Louise-Virginie Blandin, rue Notre-Dame; — Suzanne-Marie-Ernestine Chopin, rue de Lorraine.

Le 27. — Gabrielle Leblanc, place Saint-Pierre.

Le 28. — Augustine Lubin, à l'Hospice.

MARIAGES.

Le 4. — Frédéric-Albel Saulnier, cavalier de manège, a épousé Louise-Renée Maupoint, cuisinière, tous deux de Saumur.

Le 8. — Daniel-Jean-Delphin Imbert, typographe, a épousé Marie-Louise Perdriau, couturière, tous deux de Saumur.

Le 13. — Charles-Dominique Berge, maître-d'hôtel, de Thouars, a épousé Berthilde-Léonie-Sophie Hégon, sans profession, de Saumur.

Le 14. — Emery-Adrien Girard, tonnelier, a épousé Marie-Rosalie Girard, couturière, tous deux de Saumur; — Gaston-Jean-Baptiste-Marie Sarrebourse de la Guillonnière, ancien magistrat, docteur en droit, de Paris, a épousé Marie-Joséphine-Madeleine Mayaud, sans profession, de Saumur.

Le 15. — Maurice-Charles Menuau, lieutenant-instructeur à l'École de cavalerie, a épousé Marie-Blanche-Clotilde Peltier, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 20. — Edouard Revêche, maître-charpentier, a épousé Louise Coinsin, sans profession, tous deux de Saumur; — Didier-Théodule Verneau, sculpteur, a épousé Anna-Albertine Boutreux, employée de commerce, tous deux de Saumur; — Joseph Soret, chef de cave, de Dampierre, a épousé Julie-Antoinette Voelker, modiste, de Saumur; — René Dauzon, tailleur de pierre (veuf), a épousé Jeanne Chapelain, cuisinière, tous deux de Saumur; — Alexandre-Joseph-Jules Lambert, cordonnier, a épousé Céline-Clémentine Mirbeau, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Victor-François-Jean Leguau, employé des contributions, retraité, 67 ans, rue Saint-Lazare; — Appoline Gilbert, propriétaire, 48 ans, veuve Florentin Létrau, rue du Collège.

Le 2. — Louise-Hermance Renard, journalière, 34 ans, épouse Honoré Rouault, rue Courcouronnes; — Alphonsine-Marie Rivaud, sans profession, 44 ans, épouse Eugène-René Bizeray, au Jagueneau; — Renée-Marie Fourier, journalière, 74 ans, veuve Pierre Chalopain, à l'Hospice.

Le 3. — François Malécot, propriétaire, 78 ans, rue des Moulins.

Le 4. — Georges-Henri Dammién, 6 ans, rue du Champ-de-Foire; — Augustine-Eugénie Rambert, 7 mois, Grand'Rue.

Le 5. — Paul Aubin, cordonnier, 67 ans, rue Brault.

Le 6. — Hélène Seguin, sans profession, 74 ans, épouse Edouard Benoist, rue Nationale; — Louise Juby, cultivatrice, 44 ans, épouse Félix-René Delarue, à l'Hospice.

Le 7. — Pierre-Victor-Eugène Gauthier, portefaix, 57 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Jean Barba, marchand forain, 54 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Marie-Hermance Courant, 44 ans, rue de la Comédie.

Le 11. — Emma-Alexandrine Bouard, sans profession, 41 ans, épouse Hilaire-Martin, rue d'Orléans; — Joseph Salais, maréchal-ferrant, 73 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Agathe-Philomène David, sans profession, 38 ans, épouse Jean-Baptiste Rupault, rue du Portail-Louis; — Armande Gréault, 3 ans, rue Saint-Lazare.

Le 13. — Michel-Désiré Rozé, teinturier, 38 ans, rue Nationale.

Le 14. — Alexandre Kellner, 6 ans, rue Saint-Nicolas; — Alexandre Remard, cafetier, 34 ans, rue de la Maréchalerie; — Doucelin-Laurent Martin, meunier, 64 ans, rue des Moulins; — Jean Jutault, casseur de pierres, 67 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Eugène Roué, boulanger, 34 ans, Grand'Rue.

Le 16. — Marguerite-Marie-Augustine-Julia Florisson, rue d'Orléans; — Françoise Tessier, propriétaire, 67 ans, veuve Jean Loiseau, rue de la Visitation.

Le 17. — Marie-Victorine-Ambroisine Milsonneau, sans profession, 30 ans, épouse

Honoré-Alphonse Gauron, place du Port-Cigogne; — Juliette-Anne-Armandine Macé, 3 ans, rue des Bouchers.

Le 18. — Jenny-Clotilde-Marie Jégou d'Herbeline, sans profession, 25 ans, épouse Félix Jochoad du Plessis, rue de Bordeaux.

Le 20. — Charles Canard, cultivateur, 64 ans, à l'Hospice; — Mathurin Cochon, sans profession, 80 ans, à l'Hospice; — Louis Nourry, terrassier, 66 ans, à l'Hospice.

Le 21. — Françoise Courant, couturière, 34 ans, rue de la Comédie; — Jacques-Pierre Posson, meunier, 67 ans, rue de l'Île-Nouve; — Gaston Lambert, 7 mois, rue du Marché-Noir; — Thérèse Delache, sans profession, 62 ans, veuve Julien Dupont, rue Brault; — Louise Guyon, 12 ans, à l'Hospice.

Le 23. — Marie-Désirée Roucher, couturière, 29 ans, épouse Henri Goislard, rue de la Visitation.

Le 24. — Julie Gabriel, journalière, 70 ans, veuve François Boulanger, à l'Hospice; — Michel-François Foucher, carrier, 66 ans, à l'Hospice.

Le 25. — Elie Péraudeau, 4 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Pierre Allain, cultivateur, 63 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Sophie Fournier, sans profession, 61 ans, veuve Alexandre Thonneliez, rue de l'Hôtel-Dieu; — Marie Moneste, sans profession, 74 ans, épouse François Hurtault, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — François Ballu, tailleur de pierres, 65 ans, rue Saint-Lazare; — Pierre Moullard, menuisier, 64 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 28. — François-Alexis-Rigaudeau, aubergiste, 30 ans, rue du Pavillon; — Lucie-Emma Marquise, 8 mois, rue de l'Hermitage.

Faits divers.

L'AGUILLE DE CLÉOPÂTRE. — Quatre tablettes portant des inscriptions en bronze viennent d'être placées sur l'obélisque connu sous le nom d'Aiguille de Cléopâtre, qui a été élevé l'année dernière à Londres, sur les bords de la Tamise.

Ces inscriptions rappellent l'histoire de ce curieux monolithe de granit rose. Sur le côté Est, faisant face à la cité, on lit : « Cet obélisque, sorti des carrières de Syène, a été érigé à On (Héliopolis), par le Pharaon Thotmes III, vers l'an 1800 avant Jésus-Christ. » Des inscriptions latérales y ont été ajoutées à peu près trois siècles plus tard par Ramsès le Grand. Transporté sous la dynastie grecque, à Alexandrie, la ville royale de Cléopâtre, il y fut érigé en l'an 9 d'Auguste César, vingt-trois ans avant Jésus-Christ.

Le côté Ouest, faisant face à Westminster, contient l'inscription suivante :

« Cet obélisque, couché depuis des siècles dans les sables d'Alexandrie, a été offert à la nation britannique, en l'an 1849, par Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, digne souvenir de nos compatriotes Nelson et Abercromby. »

Sur la tablette qui fait face aux quais de la Tamise sont gravés les mots suivants :

« Grâce au zèle patriotique du docteur Erasmus Wilson, cet obélisque a été apporté d'Alexandrie, renfermé dans un cylindre en fer. Il a été abandonné pendant une tempête dans la baie de Biscaye, il a été retrouvé et érigé en cet endroit par l'ingénieur John Dixon, la quarante-deuxième année du règne de la reine Victoria, 1878. »

La plaque du côté de la Tamise porte cette inscription :

« Asken, gardiner, Benbow, Burns, Donald, Paton, ont péri dans leur courageuse tentative de secourir l'équipage du bâtiment *Cleopatra*, pendant la tempête du 14 octobre. »

A Codognan (Gard), un cheval mordu par un chien enragé a été pris d'un accès de rage subite, et, cherchant à rompre sa chaîne, s'est mis à broyer les brancards et les roues d'une charrette placée près de lui. L'animal furieux tenta de se précipiter sur son maître accouru au bruit, mais celui-ci referma la porte de l'écurie et abattit la bête à coups de fusil, avec l'aide des voisins.

D'après une statistique qui vient d'être faite, la population israélite serait aujourd'hui de 7 millions.

On compterait en Europe 5,500,000 israélites. La répartition est très-irrégulière chez les nations européennes.

Sur 1,400 individus de la race latine, on compte 1 israélite et 40 par mille chez les races slaves.

La Russie compte dans sa série 2,700,000 israélites; l'Autriche-Hongrie, 1,500,000; l'Allemagne, 650,000; la Roumanie, 400,000, soit le 4^e de sa population totale.

En Turquie, 400,000; en Hollande, 70,000; la France, 50,000; l'Angleterre, 70,000; l'Italie, 40,000; la Suisse, 7,000; l'Espagne, 6,000; la Grèce, 5,000; la Serbie, 4,500; la Belgique, 3,000; la Suède, 2,000; le Portugal, 1,000; en Afrique, 500,000, dont 200,000 au Maroc, 34,000 en Algérie, 60,000 en Tunisie, 100,000 dans la Tripolitaine, 8,000 en Égypte.

En Asie, les israélites sont au nombre d'environ 240,000, dont 150,000 dans la Turquie Asiatique et l'Arabie, 30,000 dans le Caucase, 20,000 dans la Perse, 15,000 dans l'Inde, 12,000 au Turkestan et 4,000 en Chine.

En Amérique, 300,000 dans les États-Unis et 8,000 dans l'Amérique du Sud.

On en compte tout au plus 20,000 répartis dans les îles de l'Océanie et en Australie.

En chemin de fer :
Un commis-voyageur, un peu gouailleux, après certaines plaisanteries, demanda à un prêtre qui était assis près de lui :

— Monsieur, pourriez-vous me dire quelle différence il y a entre l'éducation et l'instruction ?
— Monsieur, dit froidement l'abbé, si vous aviez de l'éducation, vous ne me poseriez pas la question; si j'y répondais, je commencerais votre instruction.

A table d'hôte :
— Qu'est-ce que c'est que ce vin ? Je n'en ai jamais bu. Il doit être rare !
— Il a un rude goût de bouchon.
— C'est du vin retour de Liège.

CONSEILS ET RECETTES.

DESTRUCTION DES SOURIS DES CHAMPS.

Les champs, sur plusieurs points de la Vienne et des Deux-Sèvres, sont envahis par des quantités considérables de souris et de mulots, qui dévastent les récoltes.

Voici un excellent moyen, qui nous est signalé par un agriculteur, pour arriver à une destruction en grand par voie d'empoisonnement de ces rongeurs :

Réduisez des pommes en petits cubes de 7 à 8 millimètres et saupoudrez-les d'arsenic, à raison de 50 grammes pour 5 litres de pommes confites; déposez-les ensuite dans les trous habités.

Le lendemain, en parcourant le champ, vous constaterez que l'œuvre de destruction est accomplie; les cadavres des rongeurs jonchent la terre; lorsqu'ils n'ont pu venir expirer à la surface, vous trouverez, en fouillant le sol, l'habitation de la tribu convertie en une véritable nécropole.

Afin de ne pas faire une dépense inutile de la préparation, en la déposant dans des trous inhabités, faites rouler la veille au soir la partie du champ dont les trous doivent être empoisonnés le lendemain. Ce roulage a pour but de boucher tous les trous sans distinction.

En parcourant le champ le lendemain, vous introduisez huit ou dix morceaux de la préparation dans les trous réouverts qui sont assurément ceux habités; ayez soin de les enfoncer assez pour que les corneilles ne viennent pas les y prendre.

Lorsque le temps est trop humide pour permettre le roulage, le talonnage seul est possible, c'est-à-dire qu'une équipe doit parcourir le champ et boucher à coups de talon tous les trous de souris, besogne que le rouleau accomplit plus vite et plus économiquement, lorsque le temps le permet.

Le succès est rapide et complet. Vous vous débarrassez rapidement de ces rongeurs, qui dévorent les récoltes et sont une cause de ruine pour les fermes.

Il suffit de se munir d'un certificat du maire de la commune, constatant l'usage auquel on destine l'arsenic, pour que tout pharmacien ou droguiste le délivre sans difficulté.

Bibliographie.

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 5 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché : 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle. 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand format (4,700 pages), magnifiquement gravés. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (février 1882), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro de février, les articles suivants :

Changement de propriétaire; — le Pont des Douze; — Léon Cogniet; — Industrie des fleurs artificielles; — une Excursion à Saint-Moritz; — Machine parlante; — une Poupée du seizième siècle; — la Consultation; — Emotions d'un jeune aéronaute; — la Porte de Visagra à Tolède; — un Groupe d'amis; — Histoire du costume en France; — les Antiquités de Dodone; — une Femme; — Souvenirs de l'Exposition d'électricité; — Walter Scott; — le Chanvre.

Trente gravures: — Dessins de Giacomelli, Claverie, de Bar, Bocourt, Sellier, Garnier, Laborne, Recault, Freeman, Broux, etc.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Co,
rue Jacob, 56, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents

de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

TOULON & Co, Imprimeurs-Rédacteurs, 3, rue de Madame, Paris.

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

LA FAMILLE, L'ÉCOLE, LA FERME, L'ATLIER
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS
20 pages de texte ornées de nombreuses gravures inédites
Arts et Métiers — Recettes, Procédés et Formules — Enseignement — Agriculture — Horticulture — Voyages — Application des sciences chimiques, physiques et industrielles.

Le Numéro : 30 centimes

ABONNEMENTS : Paris, un an : 14 fr. — Six mois : 7 fr. 50.
Départements : un an : 15 fr. — Six mois : 8 fr. 50.
Les 4 volumes des Connaissances Utiles, formant 1,500 pages et 450 gravures, 40 fr. au lieu de 225 fr.
Envoyer 1 fr. 25 en sus pour port

Prime du Journal aux Abonnés d'un an

LA CONQUÊTE DU GLOBE

LA DÉCOUVERTE DES PÔLES

Par Ch. HERTZ

Un splendide vol. gr. in-8° de 470 pages, orné de 150 gravures et cartes. Reliure riche, br. dor. 3 fr. au lieu de 10 fr. 90 cent. en sus pour port.

Envoi d'un numéro spécimen contre 30 centimes.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Sommaire du n^o 49. — Mauvais farceurs; Le Mandement de Carême; Le moyen de ne pas être du Jury; Les expulsés à l'étranger; Choses et autres (général Billot); Un préfet de Marianne républicain de Sens.

Abonnements : 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bureaux de librairie, chez les marchands de journaux, bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 43	11 h. 12
8 25 —			
11 15 —	7 39 soir.		
1 17 soir.	4 55 —		
4 55 —			
7 50 —	11 48 —	9 10	10 30

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 30	11 h. 10
8 35 —	5 17 soir.		
12 15 soir.	3 50 —		
6 45 —	10 47 —		

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean, n^o 44,

Occupée par M. Limier, marchand de parapluies.

S'adresser à M. MOLLAY, rue Bodin, 20, à Saumur. (111)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située place des Récollets,

Avec BEAU JARDIN bien affrUIT et dépendances.

S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacal et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE

du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande un clerc, sachant faire les actes courants.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n^o 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n^o 10.

S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

AVIS

Les personnes atteintes d'une maladie des voies urinaires suivent tous les traitements et ne guérissent pas. Elles peuvent écrire au Docteur RITH, à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or). Leur guérison est certaine.

AVIS.

M^{me} LORRAIN-BOUCHEREAU, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprentieuse. (90)

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes.

Conditions avantageuses. (543)

A VENDRE

Grand assortiment de plant d'arbres forestiers. Spécialité de peupliers pures et d'Italie. Plant de 3 ans, d'une beauté remarquable. Tous les plants sont vendus rendus à domicile et à des prix tout à fait modérés. S'adresser à M. MARCHEAU, pépiniériste à Brain-sur-Allionnes (Maine-et-Loire). (670)

UN JEUNE HOMME, au courant des place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

UNION ET PHÉNIX ESPAGNOL

COMPAGNIE D'ASSURANCES RÉUNIES

PARIS. — 4, Rue Lafayette. — 4, Calle de Olozaga. — MADRID

Capital social entièrement versé : 12,000,000 fr. — Réserve : 8,000,000 fr.

ASSURANCES : VIE ENTIÈRE; MIXTES; RENTES VIAGÈRES. — OPÉRATIONS SPÉCIALES DE LA

CAISSE DE CRÉDIT PERSONNEL :

L'Union et Phénix Espagnol garantit, par un simple visa, le remboursement de toute traite à 3 mois ne dépassant pas 1,000 francs, en cas de décès du souscripteur ou de l'un des endosseurs. Tarif unique : 1/10 du montant de la traite. L'examen médical n'est obligatoire que pour la garantie des traites dépassant 1,000 francs.

Le maximum de garantie sur traites ne peut dépasser 10,000 francs par assuré.

S'adresser pour le visa :

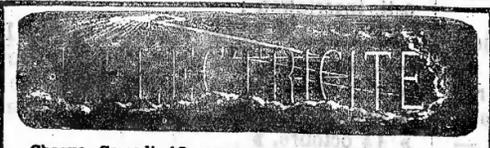
A Paris, 4, Rue Lafayette; à Madrid, 4, Calle de Olozaga; et dans toutes les Agences de l'Union et Phénix Espagnol en France, en Espagne, en Portugal et en Belgique.

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.

PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS



Chaque Samedi 16 pages grand in-8°, 2 colonnes

REVUE HEBDOMADAIRE

Scientifique, illustrée, spéciale, seul journal tenant les lecteurs au courant de tous les détails de l'Exposition universelle d'électricité, organe indépendant des exposants

RÉDACTEUR EN CHEF : W. de FONVIELLE

E. de GLISSON : DIRECTEUR

Un numéro, 40 centimes. — L'année, 18 francs.

Union postale 20 francs.

PARIS, 16, rue du Croissant, PARIS

Envoi de numéros spécimens gratuits sur demande

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

INHALATEUR-CIGARE B^{te} S.G.D.G.

DE MAGNES-LAHENS

pour l'aspiration des vapeurs de

GOUDRON

Seul mode pratique et rationnel.

Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

DÉTAIL

dans les principales Pharmacies

On y fume le Goudron MAGNES-LAHENS à froid et à la manière du Cambré.

PRIX DE L'ÉTOI RENFERMANT GOUDRON, CIGARE ET ACCESSOIRES 1,50

GOUDRON MAGNES-LAHENS

POUDRE brevetée S. G. D. G.

Est au Goudron ordinaire ce que le papier Rigolot est à la Montarde.

Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson IRREPROCHABLE à 5 centimes le litre.

PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2,50. — DEMI-BOITE, 1,50

L'Inventeur MAGNES-LAHENS, Pharmacien de 1^{re} classe, TOULOUSE. (R. C. 10)

envoie franco contre mandat-poste de 1,50 soit le Cigare, soit la demi-botte de Goudron.

ARMES DE CHASSE

Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse dont il double la portée et triple la concentration. — La Maison GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la promptitude de ses ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

NOTA. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demandez par lettre l'Album-Galand, à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.